

E FOOT 38

PV N° 309



du jeudi 15 Septembre 2016



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

COMITE DE DIRECTION	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	10
COMMISSION DES ARBITRES	12
COMMISSION DELEGATIONS	14
COMMISSION ETHIQUE	16
COMMISSION FEMININES	17
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	19
COMMISSION FUTSAL	20
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	21
COMMISSION DES TERRAINS.....	22
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	23
COMMISSION SPORTIVE	26
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE....	28
COMMISSION TECHNIQUE	32
UNAF	35

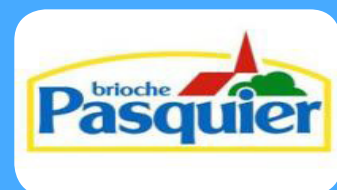
COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 6 septembre 2016 Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

Mr. MUFFAT-JOLY

PRESENT(E) S

Mme DIMITRIO

MM. AGACI - BALDINO – BOUAT – BOULORD – BOURGEOIS – CHASSIGNEU - CICERON – DA CUNHA VELOSO
- GIROUD GARAMPON – ISSARTEL – KODJADJANIAN – MALLET - MAZZOLENI – MONIER - MONTMAYEUR -
RAYMOND – SCELLIER - TRUWANT - VEYRIER

EN MISSION :

M. LOUIS

EXCUSES

MM DENECHERE – SOZET – VACHETTA

ASSISTENT

Mme BELOT – MM BROTONS - SERVE

Séance ouverte à 18h30

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 11 JUILLET 2016

Approuvé à l'unanimité

Le Président souhaite la bienvenue à tous et en particulier à Marie DIMITRIO et à Guy Chassigneu qui assistent à leur 1^{er} Comité de Direction.

Michel Muffat-Joly passe à la lecture des courriers.

COURRIERS DIVERS :

- Carte de remerciements de la famille Cherpa.
- Carte postale d'Espagne de M. Truwant, remerciements.
- Invitation de Grenoble Alpes Métropole à la remise officielle des abonnements pour assister aux matchs du FCG Rugby et du GF38, le 7 septembre 19h au stade des Alpes. Michel Muffat-Joly et J. Louis seront présents.
- Invitation de Mr Savin, Maire de Domène à l'inauguration des nouvelles installations du complexe sportif Salvatore Allende le 9 septembre. Remerciements.
- Invitation Mr Piolle, Maire de Grenoble à l'inauguration du stade Vercors après réhabilitation. Mrs Baldino et Chassigneu représenteront le District.
-



- Invitation de Mr Villard, Maire de Pierre Chatel à l'inauguration de la halle et du quartier du stade, le 24 septembre à 11h, Mrs Muffat-Joly, Mallet et Montmayeur représenteront le District.
- Candidature du Docteur JJ. Allagnat pour la commission médicale, Candidature validée par le Comité.
- Appel du club de Villeneuve en Ligue suite à décision du Bureau PV 306. Mr Louis représente ce soir le District en Appel de Ligue.

INFORMATIONS DU PRESIDENT :

- M. Montmayeur avait demandé lors d'un précédent Comité s'il lui était possible d'assister à une audience disciplinaire en tant que président du pôle juridique. Une réponse a été apportée par la commission juridique de la FFF : « *Les audiences disciplinaires étant publiques, toute personne peut y assister, sauf décision contraire du Président de la Commission, notamment pour des raisons d'ordre public ou pour le respect de la vie privée. En revanche il est évident que ces personnes ne peuvent pas prendre la parole et doivent quitter la salle en même temps que les personnes auditionnées.* ». Une réunion des Présidents de commission sera programmée afin de définir ou pas cette possibilité.
- Le Président propose une réunion avec tous les membres de commissions afin de leur permettre de faire connaissance. Cette réunion de convivialité est fixée au mardi 18 octobre.
- Dates des réunions de secteur du foot animation :
-

Secteur	Date de la réunion	Lieu	
Pontcharra	Jeudi 15 Septembre 2016	Mairie de Froges – Salle Gambetta	19h00
Voiron	Mardi 13 Septembre	Stade Plan Menu –Voiron	19h00
Bièvre- Valloire :			
Sous secteur Reventin	Lundi 19 Septembre	Cour et Buis – Salle du Stade	19h00
Sous secteur La Côte St André	Lundi 19 Septembre	Chatonnay - Lieu à confirmer	19h00
La Mure	Jeudi 15 Septembre	St Paul de Varcès	19h30
Grenoble/Fontaine	Mardi 20 Septembre	Sassenage	19h00
St Marcellin	Vendredi 16 Septembre	Vinay – Salle du Stade	19h30
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 19 Septembre	Vallée Bleue - Salle du Stade	19h00
Basse-Isère (Sect. B)	Mardi 20 Septembre	St André le Gaz - Salle du Stade	19h00
Basse-Isère (Sect. C)	Mercredi 21 Septembre	Isle d'Abeau - Local Associatif (en face de l'Hôtel de Ville)	19h00

- Régionalisation :
Le Président rappelle la régionalisation des Conseillers techniques fédéraux qui deviendra effective à partir de janvier 2017. Et rappelle également la promotion de T. Bartolini.
- Changement de nom des challenges :
Suite à la demande de certains clubs, Michel Muffat-Joly informe de la suppression de la dénomination des challenges « Nord Isère » et Sud Isère », les Challenges seront nommés Challenge Lucien Gros Balthazard pour le Nord de l'Isère et Augustin Dominguez pour le Sud de l'Isère. Décision validée par le Comité.
- Remerciements :
Le Président souhaite remercier les membres de l'ancien mandat non réélus : René Di Benedetto et Fouad Lazami pour tous les services rendus lors de leur mandature (omission sur dernier PV).
- Service civique :

Le District a l'accord pour renouveler un emploi civique pour 8 mois, ses missions seront : le Programme Educatif Fédéral - le Football féminin et le Football à l'école. Temps de travail : 24 heures par semaine. Nous avons à ce jour reçu 12 candidatures. Le Président remercie Fanny Bizard et Adrien Reymondnos deux services civiques de la saison passée pour le travail effectué. Fanny qui était en charge du foot handicap et Adrien du Programme éducatif fédéral

A L'ORDRE DU JOUR :

1 - PRESENTATION DE L'AGENDA DU DISTRICT ET DES REGLEMENTS GENERAUX:

AGENDA DISTRICT

La responsable administrative informe les nouveaux membres du Comité de Direction de l'existence d'un agenda «évènementiel» interactif qui a été mis en place en septembre 2014.

Calendrier interne au DIF qui regroupe l'ensemble des réunions, des formations et des actions diverses du District pour un meilleur suivi entre le secrétariat et le Comité de Direction.

Seuls les membres du Comité de Direction y ont accès, et uniquement en consultation.

La procédure d'utilisation est expliquée.

REGLEMENTS GENERAUX

Tout d'abord, pour l'historique nous rappelons que ces Règlements Généraux sont issus d'un projet qui a duré pendant plus de trois ans et qui avait pour objectif de simplifier nos textes en partant du principe que la gestion initiale provient de la FFF et que nous adoptons en supplément des spécificités Ligue et District pour nous adapter à nos compétitions. Il est important de se souvenir que c'est Fabrice Marchiol qui était à l'origine de ce projet.

L'objectif était dans ces Règlements de rassembler ces spécificités District et de laisser les Règlements communs à la FFF et Ligue sous forme de liens interactifs, de sorte à réduire considérablement le volume de ces textes.

Les Règlements ont donc été adoptés lors de l'AG du 23 avril 2016, et le travail de mise en forme et de liens interactifs étant terminé, les RG 2016-2017 sont désormais en ligne version interactive.

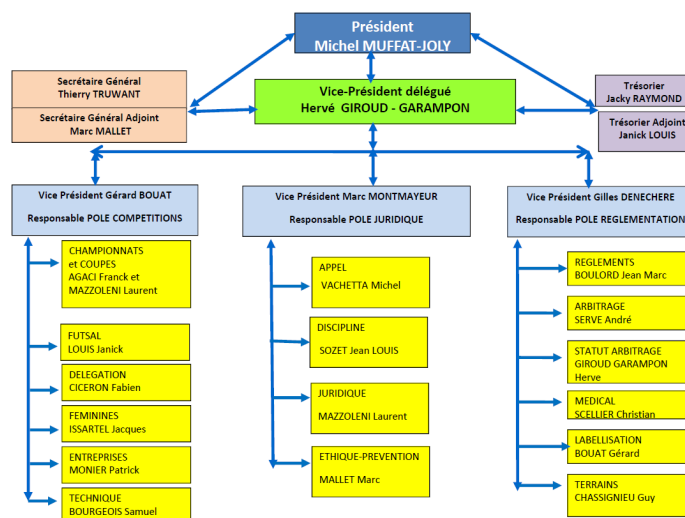
Pour information certains postes informatiques ne parviennent pas à ouvrir ces liens, La cause étant souvent liée au paramétrage du navigateur internet.

Plusieurs solutions peuvent alors être proposées :

- soit changer de navigateur ou ses paramètres d'ouverture de fichier PDF sur internet.
- soit enregistrer le document sur son bureau et le consulter par cet emplacement.

2 - POINT DE DEBUT DE SAISON – FONCTIONNEMENT DES POLES

Rappel de l'organigramme :



G. Bouat, Président du pôle Compétitions prend la parole et s'exprime sur les difficultés en début de saison pour démarrer les championnats notamment dans la constitution du championnat de 4eme division par rapport aux distances kilométriques. Une inquiétude quant au nombre de licenciés, nous sommes à – 3000 par rapport à la saison précédente à date équivalente ce qui en cascade ne permet pas aux clubs de confirmer les engagements des équipes tant que les licences ne sont pas établies. Ce qui pose des problèmes à la commission qui est dès lors soumise à établir les calendriers au dernier moment.

Concernant la coordination des commissions une première réunion a eu lieu fin juillet avec un président de commission manquant.

Pour le Pôle juridique et Règlementation, des réunions sont à venir.

3 - STATUTS DU DISTRICT

Selon les dispositions annexes aux Statuts de la F.F.F. :

Les statuts des Districts doivent obligatoirement comporter les dispositions prévues aux articles des statuts FFF. Il est rappelé aux articles 40 et 42 des Statuts de la F.F.F. que les statuts des Districts doivent être conformes aux statuts-types proposés par la FFF.

Ces statuts-types doivent être adoptés par l'ensemble des Districts, la date limite d'adoption est fixée au 31 décembre 2016.

Michel Muffat-Joly présente alors les statuts du District de l'Isère mis en conformité avec les statuts-types proposés par la FFF.

Seuls 4 points sont à aborder puisque soumis à modification puis le document sera envoyé au service juridique de la FFF pour validation avant de les présenter à l'Assemblée Générale.

- Le nombre de voix par licenciés
Maintien de l'existant : 17 Pour
Une voix par licencié : 4 Pour

- Le nombre de pouvoir représentant un club.
Proposition de 1 pouvoir
Proposition d'aucun pouvoir mais en permettant le Président du club de se faire représenter par un licencié majeur de son club quel qu'il soit.
Cette 2eme proposition est validée à la majorité.

- La composition du comité de direction
Proposition de la passer de 25 (actuel) à 21 membres.
Validé à l'unanimité

- Le mode de scrutin
Proposition du mode de scrutin de liste, sachant que la FFF va l'imposer dans 2 saisons.
Vote :
Scrutin de liste : 19 voix
Scrutin plurinominal : 2 voix

Le scrutin de liste est donc validé à la majorité.

Un nouveau vote est proposé pour les dispositions de ce scrutin :

Liste bloquée : 9 voix

Liste proportionnelle : 12 voix

Le scrutin de liste proportionnelle est donc validé à la majorité par le Comité.

4 – DESIGNATION DES NOUVEAUX DELEGUES

Sur proposition de la commission des délégations ,

3 nouveaux délégués:

- Amar Remli
- Gueddouar Ridha
- Cottier Raphael

1 Année sabbatique pour Jean Marc Luesma

Arrêt de la fonction pour Cyril Garnier

Refus de 2 candidatures

Le Comité de direction à l'unanimité valide ces propositions.

5- POINT SUR LA FMI

Marc Mallet précise que les tablettes ont été préparées, les formations débutent demain soir, et que les formations sont complètes en terme de formateurs, en revanche Marc déplore le manque d'inscription de la part des membres du Comité à l'accompagnement des matchs.

Il informe le Comité de la nouvelle version de la FMI, déjà communiquée aux clubs.

6 – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Un groupe de travail composé de Mrs Serve – Brotons – Jamet – Champelovier.

Il n'y pas de gros changements :

Les modifications principales : Page 10 : formation initiale et page 16 : des bonus malus.

A. Serve précise que ces règlements avaient été mis en place par Fabrice Marchiol et qu'ils ont simplement été remis à l'ordre du jour.

Le Règlement est validé à l'unanimité par le Comité.

L. Mazzoleni s'étonne de ne pas avoir vu passer ce règlement en amont à la mission juridique, mais qu'après lecture il ne voit rien de non réglementaire.

7- RETOUR DES CLUBS DANS LEUR DEPARTEMENT D'ORIGINE

Le District a décidé et en avait parlé en Assemblée de faire revenir en Isère les clubs Isérois jouant hors département, en application de l'article 42 des statuts de la FFF et de l'article 1-3-2 de l'annexe I-5 du code du sport.



La Ligue Rhône Alpes nous a alors proposé une convention de « retour de clubs dans leur district de ressort administratif »

Après lecture de ce document et débat sur certains points, la majorité des membres du Comité considère que cette convention n'est pas en adéquation avec ce que le District souhaitait. Dès lors une proposition de modification de la convention est demandée et sera soumise à la Ligue. L'idée étant avant tout de travailler dans le temps et en concertation avec les clubs.

La signature de la convention proposée par la Ligue est refusée par le Comité à la majorité.

8 - ORGANISATION FRANCE BRESIL FEMININES

Le Président annonce que notre CTDA sera le 2eme officier de liaison pour les arbitres, informe des dispositions prises par rapport aux hébergements des équipes et de l'organisation globale de l'évènement. Organisation gérée par le District. Les places commandées par les clubs sont à retirer au District.

9 – INFORMATIONS DIVERSES

Le Dr Scellier informe que les nouveaux textes FFF à propos des certificats médicaux seront à appliquer à partir du 1er juillet 2017 , ils devaient l'être en septembre 2016 mais les questionnaires n'étaient pas prêts.

-Réunion de la commission médicale: le 11 octobre.

-Réunions: gestions des conflits: ces réunions devraient être reconduites.
La première réunion aura lieu aux dates suivantes: 17 oct – 14 nov et 12 dec.

-Réunion de la commission Technique : le 23 septembre

10 - QUESTIONS DIVERSES :

- Question de JM. Boulord :

Concernant la Fmi est-il autorisé au club de présenter une photo de licence ou carte d'identité sur un téléphone ?

La réponse est non :

Dans le but d'anticiper une éventuelle défaillance matérielle les équipes devront obligatoirement être en mesure de présenter leurs licences le jour du match ou, à défaut, une pièce d'identité comportant une photographie, accompagnée d'un certificat médical

- Question d'A. Serve : pour continuer sur la FMI : Quelles consignes donner aux arbitres sur les certificats médicaux des dirigeants arbitres assistants ?

Réponse : le certificat médical n'est plus obligatoire mais il doit être licencié.

- Question de P. Monier : est-ce qu'une personne peut être dirigeante dans 2 clubs différents et joueuse dans un 3eme club (ou dans un des deux premiers clubs) ?

Réponse : oui.

Autre Question : des filles (adultes) souhaitent jouer ensemble, est-il possible de créer une équipe féminine en foot entreprise et que celle-ci prenne part aux compétitions entreprise.

Réponse : non

Sinon peuvent-elles intégrer une équipe de foot entreprise ? : La réponse est non.

Il n'y a pas de mixité en Foot entreprise et il n'existe pas de compétitions filles Foot entreprises. La seule proposition à leur faire si elles souhaitent jouer en semaine c'est le championnat senior à 8.

J. Raymond :

Le club de futsal étoile fontaine souhaite s'engager. N'étant pas à jour de sa trésorerie au 31 juillet, le district ne l'a pas engagé. Le club propose 2 échéances pour échelonner les paiements.

Question : doit-on l'engager tenant compte du plan de financement ?

Réponse : le District refuse le plan de financement, le club sera admis à être inscrit quand sa trésorerie sera à jour.

- Question A. Serve : certains clubs de Futsal refusent la désignation d'arbitres car ils n'ont pas les moyens de les régler. Que fait-on ?

Réponse : la question avait déjà été soulevée la saison dernière, la réponse est toujours la même : la commission se doit de désigner des arbitres pour les matchs Futsal comme pour les autres compétitions.

M. Serve rappelle l'Assemblée générale des arbitres au TSF ce samedi et convie tous les membres du comité de direction à y participer, remercie H. Giroud-Garampon de venir porter main forte à la formation FMI.

Le Président remercie les membres présents et clôt le Comité de Direction.

Fin de séance 21h15



S ECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

CARNET NOIR

Suite au décès de M. GONCALVES père de Mario, Albert et Victor du club de Voreppe

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif,

tiennent à leur présenter leurs très sincères condoléances.

REUNIONS GESTION DES CONFLITS

Le football est source de conflits entre les différentes parties d'une rencontre de football (joueurs, arbitres, dirigeants, spectateurs).

La gestion de ces instants est difficile, nous vous proposons une discussion entre les divers acteurs du football en présence du Docteur Christian SCELLIER Président de la Commission Médicale, et Madame Sabine Ruffio-Thery, psychologue du sport.

Ces réunions sont programmées sur 3 dates :

- **Lundi 17 octobre 2016 (1^{ère} réunion) à 19h**
- **Lundi 14 novembre 2016 (2^{ème} réunion à 19h**
- **Lundi 12 décembre 2016 (3^{ème} réunion) à 19h**

Nous vous avons adressé par la messagerie officielle du club un coupon-réponse à nous retourner pour votre participation, au plus tard le 3 octobre 2016.

Pour information, 15 participants maximum seront inscrits par ordre d'arrivée.

CAISSE DE PERQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de **l'Excellence à la 3^e Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4^e Division, les féminines, les jeunes, le futsal et le foot entreprise** les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE SENIORS

Du 11 Septembre 2016

Amende 140 €

VALMONTAISE CI

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 11 Septembre 2016

Amende 11 €

BIZONNES CI

CASSOLARD PASSAGEOIS CI

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE SENIORS

Du 11 Septembre 2016

Amende 140 €

VALMONTAISE CI

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 11 Septembre 2016

Amende 11 €

BIZONNES CI

CASSOLARD PASSAGEOIS CI

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 12 Septembre 2016

Amende 90 €

VINAY 2D

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 12 Septembre 2016

Amende 90 €

VINAY 2D

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : FARAMANS

REGLEMENTS: LRAF – DOMENE – VAREZE – FC2A – 123 BOUGE – VOREPPE – RACHAIS – ST CASSIEN – 123 BOUGE – GONCELIN – VALLEE DE LA GRESSE – BEAUVOIR DE MARC – ST HILAIRE DE LA COTE – IZEAUX – M. TROUILLOUD – TOUVET TERRASS



COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 13 Septembre 2016

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : P CALUORI, J.M KODJADJANIAN, J CHARLES, J VELOSO, J SABATINO

Remerciements aux Clubs de BEAUCROISSANT / VEZERONCE HUERT / ESTRABLIN / UNION NORD ISEROISE pour leurs accueils des plus chaleureux lors des Réunions des Arbitres Auxiliaires.

Formation initiale entrée dans l'arbitrage 2016

La prochaine session de Formation initiale entrée dans l'arbitrage aura lieu les **24, 25 et 26 Octobre 2016 au TSF à Voiron.**

La fiche d'inscription en ligne.

ATTENTION: Note aux arbitres SENIORS / JEUNES RATTRAPAGE STAGE

Le 11 Novembre 2016 de 7H45 à 12H00

Lieu : à définir

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS le Samedi 10 Septembre 2016, ainsi que les arbitres ayant échoué le test physique ou n'ayant pas effectué le test pour différentes raisons.

QUESTIONNAIRE MAISON ANNUEL et NOUVELLES LOIS DU JEU 2016/2017

Le questionnaire maison annuel est en ligne sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage Formations*) depuis le **lundi 25 Juillet 2016 à 18H00**, et doit être effectué avant la date **limite** du **Dimanche 25 Septembre 2016 à 20H00** (heure à laquelle le questionnaire ne sera plus disponible). Lien direct vers le questionnaire : <https://goo.gl/forms/lpkqRPhB2LiZDG1z1>

Le questionnaire est constitué de questions **QCM à remplir en ligne** (aucun format papier n'est accepté) et porte exclusivement sur les **nouvelles Lois du Jeu 2016/2017** (parmi lesquelles il y a de très nombreux changements). Afin de vous aider dans vos réponses, un **document relatif à ces nouvelles Lois est également téléchargeable** sur le site du District (*rubrique Arbitrage > Documents > Nouvelles lois du jeu IFAB 2016/2017*). Lien direct vers les Lois du Jeu IFAB 2016/2017 : <http://urlz.fr/3Y2H>

Il est vivement conseillé (pour ne pas dire obligatoire) de **bien lire ce document avant de répondre au questionnaire.**

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale.**

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.
Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.
Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr



PV N° 309 **JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016**

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

COURRIERS

Courriers divers :

District du RHONE : Remerciements
FOOT 2000 : Indisponibilités, pris note
Mr DOS SANTOS : Pris note

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS CLUBS :

FC VERSOUD : Pris note
AS MARTINEROIS : Pris note
UO PORTUGAL : Pris note
CS FOUR : Inscription par formulaire sur le site

COURRIERS Arbitres :

Mr FAYCAL Miled : Pris note

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25
MEMBRES : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC
EXCUSE : DENECHERE GILLES

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

Pour information : Si vous utilisez cette adresse e-mail, il est inutile de faire une copie au District.
Un transfert est fait automatiquement.

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel (Irafoot) ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur donner : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

PLENIERE DES DELEGUES :

Pour rappel, la plénière des délégués aura lieu le Vendredi 23 Septembre 2016 à 18H30 Salle Pierre Dubois au District de L'Isère.

COURRIERS :

Rapports reçus : F. CICERON

Demandes de délégué : LA MURETTE, LIERS, CVL38, SAINT LATTIER (nécessaire Fait)

Indisponibilités : BLANCHEFLEUR Bernard du 02/10/2016 au 02/10/2016

DESIGNATIONS :
Samedi 17 Septembre

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U15 Excellence	RACHAIS	FCTC	Aldo Baldino Ridha GUEDOUAR (Délégué Stagiaire)	Frais aux 2 Clubs
U19 Excellence	MARTINEROIS	LA MURETTE	Zine Ahmed Hezam	Frais au Club de La Murette

Dimanche 18 Septembre

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Senior 1 ^{ère} Division Poule D	UNIFOOT	NIVOLAS	Claude MORE Raphaël COTTIER (Délégué Stagiaire)	Frais au Club d'Unifoot
Senior 3 ^{ème} Division Poule E	ASP BOURGOIN 2	CVL 38 3	BENZEGHIBA TOFIK	Frais au Club de CVL38

Dimanche 2 Octobre

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Senior 3 ^{ème} Division Poule F	RO-CLAIX 2	Liers	Bernard Blanchefleur	Frais au Club de Liers

COMMISSION ETHIQUE

Réunion Commission du 13 septembre 2016

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI

COURRIERS

Saint Albin Laurent : rapport sur le bon comportement des clubs de Pontcharra et St Georgeoise

RECIDIVE CLUBS

RAPPEL RECIDIVE CLUB

Ci-dessous en complément du tableau que vous pouvez retrouver sur le site du district onglet « éthique », les clubs qui doivent effectuer des formations et la date butoir où ces formations doivent être terminées y compris la certification :

CLUB CONCERNE	DATE BUTOIR
MISTRAL	29/10/2016
CHATTE	10/12/2016
BOURBRE	23/12/2016
VILLENEUVE	03/03/2017
SUD ISERE	31/03/2017
MARTINEROIS	24/03/2017
FC2A	14/04/2017
VILLENEUVE	12/05/2017
ESPOIR ST CLAIROIS	19/05/2017
VILLENEUVE	30/06/2017

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

De plus lors de la parution des dates de formation de la saison 2016-2017 tous ces clubs ont reçu l'information directement sur leur boîte mail officielle.

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

DELEGUES CLUB

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Listes reçues : Manival, Izeaux, Asieg, UOP, St Hilaire de la Côte, Tignieu Jameyzieu, Union Nord Isere, Noyarey, Ver Sau, Lca, Lauzes, Anthon, Miribel, Oyeu, Liers, Pays d'Allevard, Four, La Batie Divisin, St Quentin, Sud Isère, , Bourg d'Oisans, Manival, Izeaux, Asieg, UOP, St Hilaire de la Côte, Tignieu Jameyzieu, Union Nord Isere, Noyarey, Ver Sau, Lca, Lauzes, Anthon, Miribel, Oyeu, Liers, Pays d'Allevard, Four, La Batie Divisin, St Quentin, Sud Isère, , Bourg d'Oisans, Chabons, Seyssins

Listes transmises semaine 37 : Manival, Izeaux, Asieg, UOP, St Hilaire de la Côte, Tignieu Jameyzieu, Union Nord Isere, Noyarey, Ver Sau, Lca, Lauzes, Anthon, Miribel, Oyeu, Liers, Pays d'Allevard, Four, La Batie Divisin, St Quentin, Sud Isère, , Bourg d'Oisans

Listes en attente : Manival, Izeaux, Asieg, UOP, St Hilaire de la Côte, Tignieu Jameyzieu, Union Nord Isere, Noyarey, Ver Sau, Lca, Lauzes, Anthon, Miribel, Oyeu, Liers, Pays d'Allevard, Four, La Batie Divisin, St Quentin, Sud Isère, , Bourg d'Oisans, Chabons, Seyssins

Nous vous conseillons de vous reporter à l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 13 septembre 2016

Président : J. Issartel

Présents: Th Truwant, A. Brault

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

IMPORTANT

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

PV N° 309 JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : VALLEE DU GUIERS , VOUREY , BOURBRE , E G 2 F F , C D O S , CLAIX , RO – CLAIX , SUD ISERE,

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1^e)

Important : cette année, la commission des arbitres va promouvoir l'arbitrage au féminin. Une action de promotion aura lieu lors du rassemblement féminin du 2 octobre 2016 à Crolles

CONFERENCE DEBAT : féminisation dans le sport «les femmes ont-elles leur place dans le monde sportif » le mercredi 21 septembre 2016 à la maison départementale des sports de l'Isère (7 rue de l'industrie 38320 Eybens)
informations : 06 84 24 17 52

CHAMPIONNAT A 11

La 2^e journée du 25 septembre 2016 est reportée au 9 octobre 2016

A l'issue de la 1^{re} phase sera disputée une seconde phase avec une poule Excellence de 8 équipes et une poule de promotion d'excellence avec 9 équipes

La poule d'Excellence sera composée des deux premiers de poule de brassage et des 2 meilleures 3^e de poule de brassage

CHAMPIONNAT A 8

Les calendriers sont consultables sur le site à partir de ce jeudi

Début de la phase de brassage le 25 septembre 2016

CHAMPIONNAT U 15 F

Nous organisons un championnat U 15 F pour la saison à venir, les inscriptions sont à finaliser sur foot clubs. La commission se tient à la disposition des clubs pour toutes explications sur ce nouveau championnat. Pour rappel peuvent jouer dans cette compétition les U15F, U14F, U13F et 3 joueuses U12F au maximum par équipe.

Limite date d'inscription 26 09 2016

8 équipes engagées à ce jour

G F 38, CREYS MORESTEL, L C A FOOT, NORD DAUPHINE, RACHAIS, CORBELIN, 2 ROCHERS, FONTAINE

Début du championnat le 8 octobre 2016

CHAMPIONNAT U18F

Composition des poules de brassage :

Poule A

GRESIVAUDAN, PAYS D'ALLEVARD, Entente GRESIVAUDAN 2 F, G F 38, ECHIROLLES

Poule B

RACHAIS 1, CLAIX, FONTAINE, MARTINEROIS, SUD ISERE

Poule C

GROUPEMENT SUD DAUPHINE, GROUPEMENT FURE ISERE, 2 ROCHERS, VOIRON / MOIRANS, L C A FOOT 38

Poule D

ARTAS CHARANTONNAY, NORD DAUPHINE, VALLEE DU GUIERS, COTE SAINT ANDRE, ESTRABLIN

REUNION D'AVANT SAISON

La réunion organisée par le club de VALLEE DU GUIERS aura lieu le 15 septembre 2016 à 19 h salle 2 à côté du siège à Chimilin sont invités les clubs du nord, centre de l'Isère les clubs de Savoie et bas buges

Le Président: -Jacques Issartel

06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

Présents : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

REUNION D'AVANT-SAISON

La réunion d'avant-saison des équipes Foot Entreprise s'est déroulée ce **Jeudi 08 septembre 2016** à 19h00 au siège du District.

Clubs présents : Air Liquide, Les Anciens de l'ACREE, ASPTT Grenoble, AS CEA/ST, Communaux SMH, Energie Sports, Grenoble Sports Entreprise, Sport et Foi.

Club excusé : Fasson. Clubs absents : ASIG 38, Belledonne, Métropolitains.

District, Représentant la Commission des Arbitres : Fernand RODRIGUES excusé.

District, Représentant de la Commission de Discipline : absent.

District, Représentant la Commission Futsal : Janick LOUIS excusé.

District, Représentants la Commission des Règlements : absent.

District, Représentant le Secrétariat : Marie-Jeanne MUFFAT-JOLY excusée.

District, Représentant la Commission Foot Entreprise : Farid EL MASSOUDI, Patrick MONIER, Xavier ROCHETTE excusé.

Compte-rendu de la réunion

- 19h00, Bienvenue et remerciements aux participants.
- Présentation de chaque membre du District et tour de table des clubs.
- Bilan de la saison 2015-2016, remise des fanions et des dotations.
- Compétitions : début des compétitions prévu lundi 03/10/2016 (voire le 26/09/2016 si le nombre de licenciés par club le permet).
- Coupe Futsal-Entreprise : se déroulera en janvier 2017. Selon le nombre d'équipes inscrites, plusieurs plateaux pourraient être organisés.
- Coupes de l'Isère : formules saisons précédentes reconduites. 1^{ère} phase : 2 poules foot à 11 et 2 ou 3 poules foot à 8. 2^{ème} phase : demi-finales, puis finales (vendredis soirs, en mai/juin 2017).
- Arbitres : rappel des bonnes pratiques, prévenir arbitre pour confirmation du match (lieu et heure). L'arbitre désigné est indiqué sur le site du District, rubrique match de la journée. Les frais d'arbitrage sont toujours à partager entre les 2 équipes. La liste des arbitres officiant en Foot Entreprise paraîtra avec la liste des correspondants. *Pour information : à la suite de la réunion, toutes les remarques et demandes des clubs ont été transmises et partagées à la Commission des Arbitres.*
- Feuilles de match : sont à télécharger sur le site FootClubs (coupes et championnats). L'utilisation de la FMI (feuille de match informatisée) n'est pas prévue pour cette saison.
- Terrains : prise en compte des nouveaux horaires donnés par les équipes. Rappel de l'alternance mise en place sur les terrains de la ville de Grenoble (mis à disposition pour le District de l'Isère).
- Correspondance : rappel sur l'utilisation de la messagerie du club. Seule la messagerie officielle <Nom_Club>@lrafoot.org est prise en compte pour toute correspondance club/district. Mise à jour de la liste des correspondants et parution sur PV (prévue mi-octobre).
- Match : toute demande de report de match est à faire 48h minimum avant la date de la rencontre.
- Résultats : vérifier et saisir le résultat de la rencontre sur Footclubs dans les délais.
- Licences : les licences des joueurs ne sont délivrées qu'après validation des membres du bureau.
- Mutations : rappel qu'il n'y a plus de frais de mutation pour un joueur quittant un club libre pour un club entreprise. Si frais demandés par la LRAF, contacter la CFE ou le DIF.
- Commission Foot Entreprise : permanence de la CFE au District de l'Isère le mardi soir pour recevoir les dirigeants



PV N° 309 **JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016**

de clubs (si possible prendre rendez-vous).

- Fair-Play : système d'attribution reconduit.
- PV : tout le PV est à consulter (Règlements, Trésorerie, etc). Le PV de la discipline est uniquement consultable sur Footclubs.
- Formations : des formations sont organisées par le district. Prochainement « la gestion des conflits ».
- Récompense de dirigeants : proposition pour la Journée des Bénévoles et/ou proposition pour une Médaille du District.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 13/09/2016

Présents : LOUIS J, CARRETERO C.

Excusée : MUFFAT-JOLY M.J

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Suite à la réunion de début de saison du vendredi 02/09/16, la commission vous rappelle que tous les clubs absents auront leurs rencontres perdues tant qu'ils ne se seront pas présentés au DIF auprès de la Commission Futsal.

Clubs absents à la plénière de début de saison : La Bajatiere Auesc, L'Arbre de vie, Martinerois Futsal, Vie et Partage, AJFC, Etoile Futsal Club.

COURRIERS :

A.C Seyssinet Pariset : Lu et noté.

JOGA : Lu et noté.

INFO :

ATTENTION vous devez nous renvoyer les coordonnées de votre correspondant d'équipe, le lieu, l'heure et le jour de la rencontre ainsi que l'AOP (arrête d'ouverture au public fait par les mairies) **pour le 19 Septembre 2016.**

Coordonnées reçues : Nuxerete, Mistral, Touvet-Terrasse, AC Seyssinet, JOGA, Vie et partage.

AOP reçus : RCA, AS Domarin, JOGA.

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL

Fin des inscriptions le lundi 19 Septembre 2016, 5 clubs inscrits ce jour.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 1)

A jouer au plus tard le 25/09/2016.

A.J.F.C / Club Martinérois 2 : Du fait de leur absence à la réunion d'avant saison au DIF, ce dossier est transmis à la commission des règlements pour suite à donner;

Espoir Futsal 38 / Futsal O.Rivois : Samedi 24 /09 à 15h00 (Gymn. St Alban de roche, St Alban de Roche)
J.O.G.A 2 / Arbre de Vie 1 : Samedi 24/09 à 16h45 (Gymn. Reynies Bayard , Grenoble)
Mistral grenoble 1 / R.C.A 1: Vendredi 23/09 à 20h30 (Gymn. Ampert , Grenoble)
Seyssinet A.C 1 / Vie et Partage 2: Dimanche 25/09 à 14h00 (Gymn Nominé , Seyssinet)

Les clubs de A.J.F.C et Martinérois auront de nouveau match perdu par pénalité si le nécessaire n'est pas fait pour le 20 Septembre au plus tard.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE

Reprise du championnat prévue semaine 39 (du 26/09 au 02/10/16).

COUPE NATIONALE

1er TOUR : Le 09/10/2016

CHAMPIONNAT U17

Equipes pré-engagées : RCA, Pays Voironnais

CHAMPIONNAT Féminin :

Equipe pré-engagée : Vie et Partage

MERCI AUX CLUBS INTERESSES PAR LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT FUTSAL U17 ET UN CHAMPIONNAT FEMININE DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE S'ENGAGER AUPRES DE LA COMMISSION FUTSAL DU DISTRICT DE L'ISERE PAR MAIL OU COURRIER ET QUE LA COMMISSION SE TIENT A DISPOSITION DES CLUBS INTERESSES PAR CES COMPETITIONS.

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

du vendredi 23 septembre 2016 au dimanche 25 septembre 2016

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 25 septembre 2016 13h00

Match Féminines D2 GF38/FC VENDEHEIM

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 24 septembre 2016 14h00

Match U13 FC MISTRAL/FC ECHIROLLES 2

dimanche 25 septembre 2016 13h00

Match Féminines FC MISTRAL/GF38 3

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 24 septembre 2016 15h00

11:00 - 19:00 FC 2A FOOTBALL

Match U15 FC2A/CS VOREPPE

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 24 septembre 2016 19h00

Match Excellence FC2A/ST MAURICE L'EXIL

dimanche 25 septembre 2016 13h00

Match U15 PHR GF38 2/ST JEAN ARDIER

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 24 septembre 2016 14h00

Match U13 AS BAJATIERE/USVO 2

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 25 septembre 2016 13h00

Match U17 PHR GF38 2/US MONTELMAR

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 25 septembre 2016 13h00

Match U19 HL GF38/FC ANNECY



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 13 Septembre 2016

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Pour la saison 2016/2017 vous pouvez joindre la commission
Le lundi de 10h à 11h30.

CLASSEMENT TERRAIN

SAINT GENIX SUR GUIERS : Stade de la FORET, visite pour le classement du terrain synthétique (08/09/2016)

CLASSEMENT ECLAIRAGE

SASSENAGE : Stade Vieux MELCHIOR (Synthétique), visite avec Mr BRET Daniel (Ligue) pour confirmation du classement de l'éclairage

CLASSEMENT GYMNASE

MOIRANS : LE VERGERON pour un classement en niveau FUTSAL4
(Toujours en attente des pièces demandées pour l'homologation)

VOIRON : Halle CHAMECHAUD prévoir la finalisation des travaux (traçage, buts) pour le Classement initial en niveau FUTSAL 4

Courriers envoyés :

LIGUE RHONE ALPES Rhône A :

SAINT GENIX SUR GUIERS : Demande de classement du stade La FORET synthétique AOP

NOYAREY : Demande de classement du terrain municipal avec NNI 38281010

Mairie – Club

SAINT GENIX SUR GUIERS : Rapport suite visite classement stade La FORET

Courrier reçu :

SAINT GENIX SUR GUIERS : AOP stade La FORET

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mrs BOULORD, CHAMBARD, SEGHER, REPELLIN, VITTON, PINEAU, ROBIN.

Excusés : Mrs. BOYER, MARTIN, BONO.

DECISION

AJA Villeneuve : Considérant l'article 17.4 du règlement financier du district : « aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie ».

La situation financière du club de Villeneuve n'ayant pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le District soit le 18 juillet 2016. Aucun engagement d'équipe du club de l'AJAT Villeneuve n'est pris en compte pour la saison 2016/2017.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F, la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du district de l'Isère de Football, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

F.M.I.

Toute équipe en déplacement doit avoir ses licences originales en sa possession.
Les photocopies papier ou sur les portables ne sont pas admises.

EXEMPLE de PURGE DE SUSPENSIONS

Exemple : pour un joueur U20 pouvant jouer en seniors et en U19
Sanction : 3 matchs de suspension ferme, date d'effet 14/03 (lundi)

	Date d'effet	20/03	27/03	3/04	10/04	17/04	24/04	1/05	8/05
EQUIPE 1	14/03	pas de match	pas de match	1	2	3	reprise		
EQUIPE 2	14/03	pas de match	1	2	3	reprise			
EQUIPE 3	14/03	pas de match	1	2	pas de match	3	reprise		
	Date d'effet	20/03	27/03	3/04	10/04	17/04	24/04	1/05	8/05
U19	14/03	1	2	3	reprise				

RAPPEL aux CLUBS d'EXCELLENCE et de PROMOTION EXCELLENCE

Pour la saison 2016-2017, les clubs des poules Excellence et Promotion d'Excellence Seniors doivent communiquer le nom de leur éducateur par saisie Footclubs mais également par messagerie officielle au District.

ENTENTES

N°1 : U15 : AS GRESIVAUDAN / CA GONCELIN
Entente gérée par GRESIVAUDAN

N°2 : U17 : CA GONCELIN / AS GRESIVAUDAN
Entente gérée par GONCELIN

N°3 : U13 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°4 : U10/U11 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°5 : U10 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°6 : U10 / U11 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°7 : U13 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VALONDRAS

N°8 : U15 : CHABONS / OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par OYEU

N°9 : U17 : CHABONS/ OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par CHABONS

N°10 : U19 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par LAUZES

N°11 : U17 : LAUZES / BALMES NORD ISERE
Entente gérée par LAUZES

N°12 : U15 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par BALMES NORD ISERE (attention : entente uniquement pour l'équipe 2 vu le nombre de licences 30 à Balmes NI)

N°13 : U17 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°14 : U15 : ECBF / EFDE

Entente gérée par ECBF

N°15 : U13 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°16 : U15 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°17 : U10-U11 : ST CASSIEN / CHIRENS
Entente gérée par ST CASSIEN

N°18 : U17 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°19 : U10-U11 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

N°20 : U15 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

N°21 : U13 : SEREZIN TOUR / CESSIEU
Entente gérée par SEREZIN

N°22 : SENIORS 4^e Division : FLACHERES / ECBF
Entente gérée par FLACHERES
Attention pas de possibilité de montée

N°22 : SENIORS 4^{ème} Division : FLACHERES / ECBF
Entente gérée par FLACHERES

N°23 : U14-U15 : CVL38 / F.C SEVENNE
Entente gérée par CVL38

N°24 : FEMININES U14-U18 : FC LA COTE SAINT ANDRE / ST SIMEON SPORTS
Entente gérée par LA COTE SAINT ANDRE

N°25 : U15 : FC LA COTE SAINT ANDRE / ST SIMEON SPORTS
Entente gérée par ST SIMEON SPORTS

N°26 : U15 : FC LIERS / COMMELLE
Entente gérée par COMMELLE

N°27 : U17 : FC LIERS / COMMELLE
Entente gérée par LIERS

N°28 : U14-U15 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°29 : U12-U13 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°30 : U10-U11 : FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE / U.S THODURE
Entente gérée par FORMAFOT BIEVRE VALLOIRE

N°31 : U19 : DOMENE / LE VERSOUD
Entente gérée par DOMENE

N°32 : U15 : U.S. VALMONTAISE / E.S. PIERRE CHATEL
Entente gérée par E.S. PIERRE CHATEL

N°33 : U15 : U.S. VALMONTAISE / E.S. PIERRE CHATEL
Entente gérée par E.S. PIERRE CHATEL

N°34 : U16-U17 : FC VAREZE / FC COLLINES
Entente gérée par FC VAREZE

N°35 : U10-U11 : FC VAREZE / FC COLLINES
Entente gérée par FC VAREZE

N° 36 : FEMININES à 8 : ES IZEAUX / AS BEAUCROISSANT
Entente gérée par ES IZEAUX

N°37 : U 15 : AS TOUVET LA TERRASSE 38 / FC LES PETITES ROCHES
Entente gérée par AS TOUVET LA TERRASSE

N° 38 : FEMININES à 8 / FC VAREZE / AS CHEYSSIEU
Entente gérée par FC VAREZE

N° 39 : U10-U11 : 1 2 3 BOUGE (TENCIN) / C A GONCELIN
Entente gérée par 1 2 3 BOUGE (TENCIN)

RAPPEL EXEMPLES DE RESERVES

1. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve
sur la participation et/ou la qualification du joueur (ou des joueurs) _____ de l'équipe de _____
_____ ne présentant pas de licence : **inscrire le nom du joueur ou des joueurs.**

2. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve
sur la participation et/ou la qualification de l'ensemble des joueurs _____ de l'équipe de _____
_____ ne présentant pas de licence.

3. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve sur
la participation au match de plus de 6 joueurs titulaires d'une licence mutation du club de _____ **inscrire le nom
des joueurs.**

4. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve
sur la participation au match de plus de 2 joueurs mutés hors période du club de _____ **inscrire le nom des joueurs.**

5. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute réserve
sur la participation à la rencontre de plus de 3 joueurs ayant fait plus de 5 matches avec la ou les équipes supérieures.

6. Je soussigné _____ licence n° _____ capitaine de l'équipe de _____
(ou M _____ dirigeant licence n° _____ pour les équipes de jeunes) fait toute
réserve sur la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs du club de _____ étant entrés en
jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club alors que celle-ci ne
joue pas un match officiel le même week-end.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RESERVE TYPE JOUEURS BRULES DISTRICT :

Choisir dans type de réserves :

- 1) Réserves autres sur équipe visiteuse (ou réserves autres sur équipe recevant) :
- 2) Apparaît le libellé (Je soussigné Mr x, n° de licence, capitaine du club de __ formule des réserves pour le motif suivant :
- 3) Il faudra écrire dans le rectangle :

« Participation de plus de trois joueurs ayant joué plus de cinq matchs avec la ou les équipes supérieures. »

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06.31.65.96.77

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du Mardi 13/09/2016

Présents : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ J. Chambard / B.Buosi / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni
Excusé : C. Maugiron

U13

Niveau 2, poule I : Forfait général de ST ANDRE LE GAZ 2 après parution des calendriers

Courrier de ST GEORGRS DE COMMIERS : vu le nombre de licenciés U13 à ce jour nous ne pouvons accéder à votre demande

Niveau 3 : Fin des engagements le 19/09

Responsable : DANIEL GUILLARD 06 87 34 22 88

U15 A 8

Pour rappel : Délai pour procéder au pré-engagement le 19/09/2016

Responsable : DAN MARCHAL tel : 06 24 79 26 38

U15 A 11

Courriers : Bourg D'Oisans –CVL 38 –OI Nord Dauphiné –Moirans- Vinay- Sassenage – Cote St André – La Sure –Villefontaine – Lu et noté

Poule A : Supprimer Versoud . Incorporer 2 Rochers 2 –Sassenage 2.

Poule B : Supprimer Moirans. Incorporer Vinay 2 –

Poule C : Incorporer Bourg Oisans.

Poule E : Incorporer Moirans.

Poule F : Incorporer Balmes Nord Isère 1

Poule G : Incorporer Villefontaine 1

Poule H : Supprimer Balmes Nord Isère. Incorporer CVL 38 3 - OI Nord Dauphiné 1

Le calendrier paraîtra en début de semaine prochaine sur le site.

Début du championnat pour la 1ère division le samedi 1er octobre 2016

Responsable : DAN MARCHAL TEL : 06 24 79 26 38

U17

Courriers clubs : Tour st Clair, USVO, Deux Rochers, Lauzes, Corbelin, Dolomieu

Composition des poules de 1^{er} Division suite à de nouveaux engagements. Parution du calendrier sur le site en fin de semaine

Poule A : Bourg d'Oisans , Claix , FC2A , St Paul de Varcès, Mistral , Pont de Claix , Echirolles Surieux , Versoud , Pays d'Allevard , Goncelin , USVO ,Exempt

Poule B : Rives , Gpt Fure Isère , La Sure , Chirens 2 , Gpt Sud Dauphiné 2 , LCA Foot 38 , Chabons , Ascol , St Hilaire de la Cote , Voreppe , Deux Rochers 2 , Seyssinet 3

Poule C : Creys Morestel 2 , ECBF , Isle d'Abeau 2 , Liers , Vallée du Guiers 2 , Chirens 1 , Cessieu , Vallée d'Hien , Cassolard Passageois , Vézeronce , Nivolas 2 , La Tour st Clair 2 ,

Poule D : Artas Charantonay 2 , Mos 3 Rivières 2 , Reventin , Varèze , Beaurepaire , Villefontaine , Tignieu , Charvieu 2 , Nord Dauphiné , Unifoot , Lauzes 2 , Exempt

Responsable : BUOSI. Bernard : Port 06/74/25/85/94

U19

Courriers clubs : Jarrie Champ, Deux Rochers, Vallée de la Gresse,

Composition des Poules de 1^{er} Division parution de calendrier en fin de semaine sur le site

Poule A : Abbaye , Champagnier , FC2A , Fontaine , Jarrie Champ , Pont de Claix , Seyssinet 2 , St Paul de Varcès , Gpt Fure Isère , Vinay , Rives , Exempt

Poule B : Artas Charantonay , Creys Morestel , Domarin , Formafoot , Four , LCA Foot 38 , Ruy Montceau , Vallée d'Hien , Nivolas , Lauzes

Jarrie Champ : Nous ne pouvons satisfaire à votre demande

2 Rochers ayant leur terrain suspendu pour deux matchs les matchs suivants se joueront au GUA

Stade Henri Leclerc.

1^{er} Match le 01/10 Deux Rochers / Crolles, 2^{ème} Match le 15/10 Deux Rochers / Isle d'Abeau

Responsable : BUOSI Bernard : Port 06/74/25/85/94

SENIORS

Excellence : Suite à la décision de la commission des règlements l'équipe de Villeneuve est déclarée forfait pour la journée n°1 du 18/09 contre Eybens.

Promotion d'excellence B : J2 : St André Gaz / ECBF du 25/09 est avancé au samedi 24/09 à 20h à Eclose Badinières

1^{er} Division D : Courrier de l'Isle d'Abeau pour jouer les rencontres le samedi à 20h. Votre demande est acceptée pour les rencontres à 20h

2^e Division C : Vinay déclare forfait général

2^e Division C : J2 : St André Gaz / ECBF du 25/09 est inversé et avancé au samedi 24/09 à 20h à Eclose Badinières

3^e Division D : J2 : Avenièrès / Bouchage du 25/09 est inversé au Bouchage du fait de l'indisponibilité du terrain des Avenièrès

J1 : Lauzes 2 / Vallée Bleue du 18/09 est inversé à Bouvesse à 15h

4^e Division : incorporer AS Turquoise, Vourey2, St Geoire en Valdaine 2, Estrablin 4 et 2 Rochers 3. Suite à l'inscription de ces équipes, la composition des poules a été modifiée en 5 poules de 10 équipes et nous décalons la 1^{re} journée au 01 octobre. Cette composition sera consultable sur le site en fin de semaine.

Courrier de l'AJA Villeneuve : Nous conservons votre demande qui sera étudiée en fonction de votre situation réglementaire.

SENIORS A 8

Rappel

Extrait du Compte-rendu de l'AG du 03/07/2015 (additif PV 253) : La prise en compte des inscriptions ne se fera que si le nombre de licenciés ayant leur licence enregistrée à la ligue avec tous les documents prévus est suffisant (8 minimum par équipe inscrite). Toute équipe inscrite et qui n'aura pas le nombre voulu de licences sera incorporée dans une poule mais sera exempt. Un courrier sera envoyé au président du club. Si après la 3^{ème} journée de match, le club n'est pas à jour de licenciés : exclusion de toutes les compétitions.



Compositions des poules seniors à 8 le 22/09/2016
Responsable foot à 8 : Mohammed Hesni 0651734876

VETERANS

Rappel

Extrait du Compte-rendu de l'AG du 03/07/2015 (additif PV 253) : La prise en compte des inscriptions ne se fera que si le nombre de licenciés ayant leur licence enregistrée à la ligue avec tous les documents prévus est suffisant (8 minimum par équipe inscrite). Toute équipe inscrite et qui n'aura pas le nombre voulu de licences sera incorporée dans une poule mais sera exempt. Un courrier sera envoyé au président du club. Si après la 3ème journée de match, le club n'est pas à jour de licenciés : exclusion de toutes les compétitions.

Compositions des poules vétérans le 22/09/2016

Courrier de ST Marcelin pour l'alternance en vétérans équipe 1 et 2.

Courrier du FC Voiron Moirans demande d'alternance avec l'ASP Voiron

Responsable Vétérans : Mohammed Hesni 0651734876

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 13 Septembre 2016

Présents : Mr Giroud-Garampon, Sabatino, Serve, Da CunhaVéloso, Nardin, Farrat, Franzin.

OBLIGATION DES CLUBS

Les obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent être couvertes par des Arbitres Seniors (âgés de 23 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée) et majeurs (âgés de 18 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée). Pour la saison 2016/2017, le 1er janvier concerné sera le 1er janvier 2017.

Le nombre d'arbitres ne peut être inférieur à :

Division Honneur : 4 Arbitres : 2 Arbitres Seniors et 2 arbitres majeur.

Honneur Régional: 3 Arbitres : 2 Arbitres Seniors et 1 arbitre majeur.

Promotion Honneur Régional et **Division Supérieure de District** : 2 Arbitres ; 1 Arbitre Senior et 1 arbitre majeur ;

Deuxième niveau de District : 1 Arbitre Senior.

Autres niveaux de District : 1 Arbitre.

Pour les Clubs ayant une ou plusieurs équipes de Jeunes qui disputent le Championnat National des U 19, des U 17 et le Championnat de Ligue Elite et /ou Honneur U 19, U 17 et U 15: 2 Jeunes Arbitres.

Pour les Clubs ayant une ou plusieurs équipes de Jeunes qui disputent le Championnat de Ligue Promotion U 19, U 17, U 15 et le Championnat de jeunes de la plus haute série de District: 1 Jeune Arbitre.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DES ARBITRES

Pour couvrir le Club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, le nombre de journée est de 18 (9 pour une nomination au 31/01) dont 1 obligatoirement comprise dans les 3 dernières journées de championnat. Dans le cas contraire, l'Arbitre n'est plus représentatif de son Club.

Pour les joueurs arbitres, c'est le total des obligations qui doit être couvert par 2 joueurs arbitres pour représenter un arbitre.

En application :

Des articles 47-1, 47-2 du statut fédéral.

Des articles 14, 14-1, 14 - 2 du statut aggravé de la LRAF.

Des articles 15, 15.1 des statuts du district.

Article 47 - Sanctions sportives du règlement du statut de l'arbitrage.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

CLUBS DU DISTRICT de L'ISERE en INFRACTION au STATUT de L'ARBITRAGE au 15 SEPTEMBRE 2016

LES CLUBS ONT JUSQU'AU 31 JANVIER 2017 POUR SE METTRE A JOUR.

AL ST MAURICE L'EXIL : Obligation un (1) arbitre sénior et un majeur, manque un (1) arbitre sénior et un arbitre majeur.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

AJAT VILLENEUVE : Obligation un (1) arbitre sénior et un majeur, manque un (1) arbitre sénior et un majeur.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

AS ST ANDRE LE GAZ : Obligation un (1) arbitre sénior, manque un (1) arbitre sénior.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

ASP BOURGOIN : Obligation un (1) arbitre sénior, manque un (1) arbitre sénior.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

ECBF : Obligation un (1) arbitre sénior, manque un (1) arbitre sénior.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

AS CESSIEU : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

AS OYEU : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

FC LA SURE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



AS SEREZIN DE LA TOUR : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CS MIRIBEL : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

US ST ANTOINE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

FC BOURG D'OISANS : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

ES BIZONNES : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CS FOUR : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

MAHORAISE GRENOBLE : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

BELLEDONNE GRESIVAUDAN : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

FC VELANNE : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

OC PASSINS : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

OL LES AVENIERES : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

OL VILLEFONTAINE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TURCS DE GRENOBLE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

USVO : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

AS FONTAINE : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CS MONTFERRAT : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

AS CREMIEU : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

US THODURE : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

AS VALONDRAS : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT AGGRAVE DE LIGUE CONCERNANT LES EQUIPES DE JEUNES DU DISTRICT DE L'ISERE

En plus des obligations prescrites par l'article 41 du Statut de l'Arbitrage, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes:

Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

Le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District : 1 jeune arbitre.

Pour représenter le club au statut aggravé de Ligue, le jeune arbitre peut avoir 13 ans au moins à 23 ans au plus au 1er janvier de la saison concernée.

U19 EXCELLENCE.

ES RACHAIS : Obligation un jeune arbitre, manque un jeune arbitre.

FC CHARVIEU-CHAVAGNEUX : Obligation un jeune arbitre, manque un jeune arbitre.

U17 EXCELLENCE

US CREYS MORESTEL : Obligation un jeune arbitre, manque un jeune arbitre.



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 13 septembre 2016

JOURNEE D'ACCUEIL U7/U9

Comme chaque saison le District de l'Isère organise la journée d'accueil pour les catégories U6/U7 et U8/U9. Vous trouverez sur notre site internet les sites organisateurs : (<http://isere.fff.fr/cg/8602/www/index.shtml>)

FORMATION MODULE U7

Attention Changement de date

Les Inscriptions sont ouvertes en ligne pour ce module reporté au 5 novembre à Balmes Nord Isère (St Chef). Attention, les stagiaires doivent obligatoirement être majeurs pour suivre cette formation.

REUNIONS FOOT D'ANIMATION U7-U9

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
Pontcharra	Jeudi 15 Septembre 2016	Mairie de Froges – Salle Gambetta	19h00
Voiron	Mardi 13 Septembre	Stade Plan Menu –Voiron	19h00
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin Sous secteur La Côte St André	Lundi 19 Septembre Lundi 19 Septembre	Cour et Buis – Salle du Stade Chatonnay – Lieu à confirmer	19h00 19h00
La Mure	Jeudi 15 Septembre	St Paul de Varcès	19h30
Grenoble/Fontaine	Mardi 20 Septembre	Sassenage	19h00
St Marcellin	Vendredi 16 Septembre	Vinay – Salle du Stade	19h30
Basse Isère (Sect. A) Basse-Isère (Sect.B) Basse-Isère (Sect. C)	Lundi 19 Septembre Mardi 20 Septembre Mercredi 21 Septembre	Vallée Bleue – Salle du Stade St André le Gaz – Salle du Stade Isle d'Abeau – Local Associatif (en face de l'Hôtel de Ville)	19h00 19h00 19h00

SELECTION U15 GARCONS

Prochaines dates

Matches de préparation : Mercredi 21 septembre à Gières contre U16 GF38
 Mercredi 28 septembre à La Rochette contre Sélection U15 District de La Savoie
 Séance de préparation : Mercredi 5 octobre à Sassenage
 Coupe inter districts : Jeudi 20 au Dimanche 23 octobre à Hauteville Lompnes (01).

Joueurs retenus pour le 1^{er} match de prépa.

MERCREDI 21 SEPTEMBRE à GIERES, Complexe Sportif Paul Bourgeat, RDV à 15H – fin à 17H45

NOM	PRENOM	CLUB
DESAILLOUD	FLORIAN	BOURGOIN J.
JAUNEAU	MATHIAS	BOURGOIN J.
BOISSIER	TRISTAN	BOURGOIN J.
SARKISSIAN	ERIK	BOURGOIN J.
ISSOUF	RYAN	BOURGOIN J.
MADAOU	ADEL	GRENOBLE F. 38
MADAOU	ZINEDINE	GRENOBLE F. 38
GALIN	NICOLAS	GRENOBLE F. 38
GHORBEL	ZAKARIA	GRENOBLE F. 38
LAPOUILLE	YAN	GRENOBLE F. 38
MATEU	YANN	GRENOBLE F. 38
BRUNET	JOHAN	GRENOBLE F. 38
BAKALI WAWINA	JONATHAN	GRENOBLE F. 38
DJELLAL	KAIS	GRENOBLE F. 38
SEDA MAVINGA	GRADIS	GRENOBLE F. 38
LOMBARDO	MAXIME	GRENOBLE F. 38
INGALA	LOUCA	GRENOBLE F. 38
KAPUNDA	VEENAI	ST MAURICE L'E.
KUCUKDURAK	EMRE	ST MAURICE L'E.
MATHIEU	ALEC	MANIVAL
DEGAS	LUCAS	GIERES
MARCHESIELO	PAOLO	FC ECHIROLLES

RETOUR SUR LE STAGE DE FORMATION EDUCATEUR CFF1

Du JEUDI 25 au VENDREDI 26 AOÛT et du JEUDI 1^{er} au VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016 A SASSENAGE

Nombre de club représenté = 19.

Nombre de stagiaires convoqués = 33, Nombre de stagiaires absent = 4

Stagiaires absents = Sabrina LANGELOT (ISLE D ABEAU F.C.), Aziz OUBERRAHO (MISTRAL FC), Lucie GUADAGNINO (U.S. CORBELIN – EXCUSEE), Fabrice ROLLAND (U.S. CHATTOISE – EXCUSE), ANGELIKA ANNE (club CORBELIN - 1 jour), NASSIM MAAFOUNE (CROLLES B. - 2 jours), STEPHANE BERTHET (CORBELIN – 3 jours, BLESSE)

Encadrement

Éducateurs Commission Technique District de l'Isère:

Thomas BARTOLINI (Conseiller Technique Fédéral), Jérémie HUGONNARD ROCHE (Conseiller Départemental Foot d'Animation), David CAZANOVE (Educateur Sportif District), Grégory BARDARO, Nicolas BACH, Sébastien NAVAS, Mehdi BENLARACHE, Thomas DE TYCHEY

Contenus du stage

Théorie : Principes Pédagogiques, connaissance du jeu et du joueur, entraînement U9 et U11, compétences à développer, Psychomotricité (coordination motrice), Groupe de travail et Jeu de cohésion d'équipe (forum), organisation de la pratique, présentation du label jeune et programme éducatif fédéral, Comportement de l'éducateur et Le climat d'entraînement, développement des pratiques : futsal, foot et handicap, Amicale des éducateurs, dispositif de certification

Pratique : Séances cadre U9 et U11 et mises en Situation Pédagogique des *stagiaires*

26 Stagiaires convoqués pour l'examen de certification CFF1 le MERCREDI 7 DECEMBRE 2016 à SASSENAGE

Nom	Prénom	Club qui inscrit le candidat
ANTOINE	Alexandre	U.S. CHATTOISE
BARREL	Maxime	ISLE D ABEAU F.C.
BENOIT LIZON	Severine	CLAIX FC
BODECHER	Stephane	U.S. CORBELIN
BOTTE	Gerald	VALLEE DU GUIERS F.C.
CARLINO	Romain	A. S. MARTINEROIS
CAZES	Corentin	U.S. CHATTOISE
CHAILAN	Jocelyn	F.C.LA TOUR ST CLAIR
CHOLLIER	Simon	C.S. DE FARAMANS
GIRAUD ROCHON	Grégoire	U.S. CHATTOISE
GONIN	Clément	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
GUEDOUAR	Ines	A. S. MARTINEROIS
HARBOUCHE	Farid	MISTRAL FC
LEBON	Yannick	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
MOHAMMADI	Adam	F.C. LA SURE
MONTOVERT	Remi	F.C. DE LA VALLEE D HIEN
PRADELOUX	Xavier	A. S. MARTINEROIS
REMILI	Hana	A. S. MARTINEROIS
ROGNON	Ludovic	U.S. ST PAUL DE VARGES
ROSA	David	O. ST MARCELLIN
SARAIVA	Remi	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SHCHEGALEVA	Elena	F.C. BOURGOIN JALLIEU
VANEL.	Mario	ISLE D ABEAU F.C.
VICARIO	Fabien	C.S. DE FARAMANS
VIDOTTO	Fabien	F.C. LA SURE
VINCENDON DUC	Dorian	L.C.A. FOOT 38



LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations



Notre présence à vos côtés

Le samedi 10 Septembre, l'**UNAF ISERE** présente au TSF de Voiron pour l'assemblée générale des arbitres de district.

Félicitations aux arbitres ayant réussi leur test Werner Helsen.

Malgré les nombreux points à aborder du fait notamment des différentes modifications des lois du jeu, un temps de parole nous a été accordé. L'**UNAF ISERE** tient pour cela à remercier la Commission Des Arbitres.

Lors de cette intervention, Eric DOUVILLE, Trésorier de l'amicale, est revenu sur les différents événements organisés par l'**UNAF ISERE** au cours de la saison précédente, mais également sur nos partenaires qui vous accompagnent tout au long de la saison.

Un chèque de 200€ a également été remis à **Thierry ANNE** faisant suite aux incidents dont il a été victime.

Actualité Nationale

Le 51ème Congrès National de l'UNAF aura lieu à Poissy (78) du 25 Mai au 28 Mai 2017.

	Prix du Congrès
Un Couple	450 euros
Une Personne (seule)	330 euros
Une personne (chambre partagée)	230 euros
Jeune Arbitre	190 euros

Chaque participant à la possibilité de bénéficier d'une facilité de paiement en réglant chaque mois les sommes suivantes à compter du 10 septembre :

	Sommes à régler chaque mois*
Un couple	90 euros
Une personne (seule)	66 euros
Une personne (chambre partagée)	46 euros
Jeune Arbitre	38 euros

* Date des versements : 10 septembre 2016, 10 octobre 2016, 10 Novembre 2016, 10 Décembre 2016 et le 10 Janvier 2017. Les chèques seront débités le 14 de chaque mois.

Le moyen de transport pour se rendre à Poissy n'ayant pas été confirmés, les montants indiqués ci dessus ne tiennent pas compte des frais de transport.

Les règlements doivent être envoyés à : Jean-Luc GAILLARD, Les Bruyères 42460 VILIERIS ou bien à l'un de vos co-présidents d'amicale.

L'organisation de votre section départementale

Les membres élus / Mandat 2016 – 2020 :

Tous les membres du nouveau comité directeur de votre association sont à votre entière disposition pour :

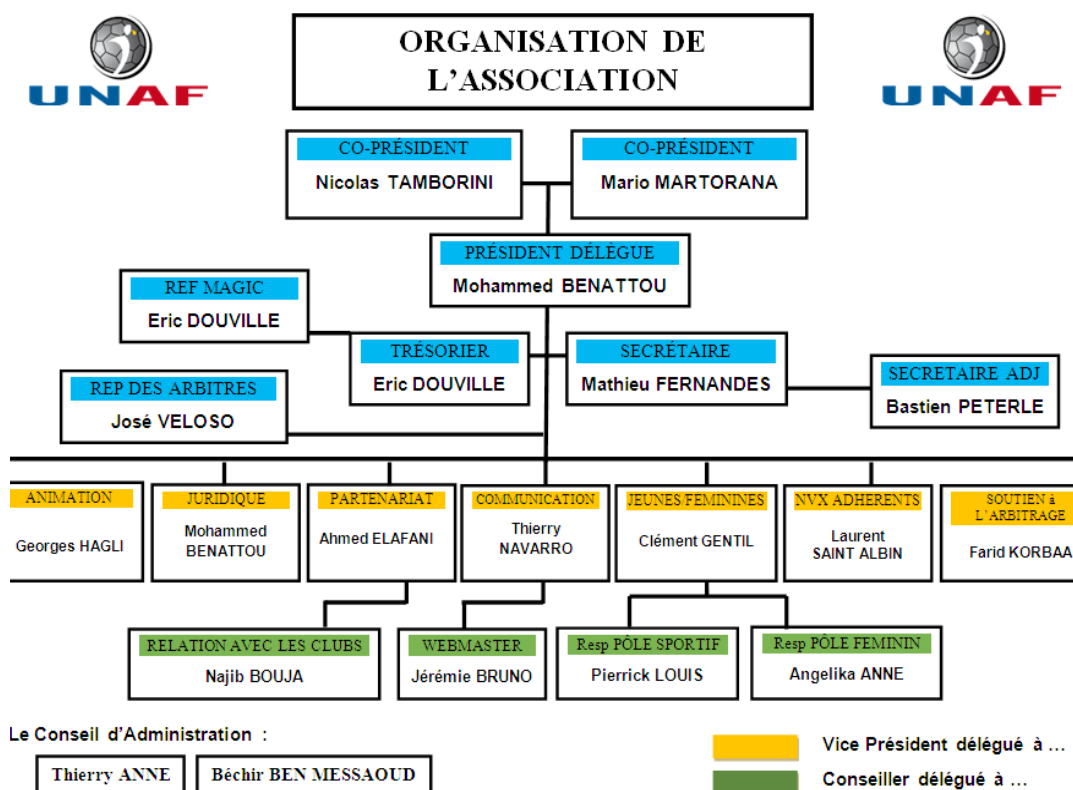
- Une demande de renseignement
- Être à votre écoute
- Vous, faire découvrir l'UNAF
- Être votre soutien, un accompagnement
- Vous, inscrire à des animations
- A votre service...

L'UNAF Isère j'adhère

Votre section départementale de l'Isère n'est pas seulement **un soutien juridique** (*paiement des frais d'avocat...*), elle est avant tout **une véritable famille sportive** rassemblant **tous les arbitres de football** en activité ou non.

Votre adhésion vous donne droit à des avantages incontournables.

Pour adhérer :



Il suffit de remplir la **fiche adhésion UNAF ISERE** : située sur le site du District de l'Isère de Football : rubrique « Arbitrage » – onglet « Documents » - onglet « UNAF 38 » et la retourner à l'adresse suivante :

UNAF ISERE District de l'Isère de Football 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE

Et, joindre un chèque, à l'ordre de l'UNAF ISERE, correspondant à votre catégorie :

Catégorie	Cotisation
Très jeune arbitre (né(e) après le 01/01/2001)	Gratuit
Jeune arbitre (né(e) après le 01/01/1993)	25 Euros
Arbitre adulte	44 Euros
Honoraire ou sympathisant	30 Euros

Un reçu de paiement peut vous être envoyé sur demande pour votre club.

Conduite à tenir en cas d'agression :

En cas d'agressions (quel que soit la nature : menaces, coups...), après avoir respecté les formalités données par la CDA, prenez contact dès que possible avec votre président de CDA ou son président délégué, ainsi qu'avec l'un des co-présidents et le délégué juridique de la section départementale UNAF Isère.

Pour l'UNAF, cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné dès que possible, et surtout lors du dépôt de plainte ou toute autre démarche.

Prenez soin SVP de relever les coordonnées suivantes et de les laisser dans votre mallette d'arbitre :

- Co-Présidents de l'UNAF Isère : **Mario MARTORANA** au 06-69-95-92-22 - **Nicolas TAMBORINI** au 06-80-82-51-31
- Responsable Juridique : **Mohamed BENATTOU** au 06-20-65-37-82